

## Informations sur le traitement de vos données personnelles pour l'inscription dans l'établissement scolaire

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du Lycée de Saint-Just.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ;
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement numérique de travail, Pronote, intranet, tablettes...) ;
- la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement .

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (téléservices d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, du recteur d'académie (ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

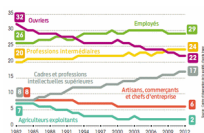
- L'établissement d'affectation de votre enfant ;
- Les services académiques du rectorat de l'académie de Lyon.

Aux institutions :

À la collectivité territoriale, La Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'établissement ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au chef d'établissement du lycée et, en cas d'insatisfaction, auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à :

Rectorat de l'académie de Lyon  
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)  
92, rue de Marseille – 69007 LYON



| Numéro | Libellé                                                               |
|--------|-----------------------------------------------------------------------|
| 10     | Agriculteurs exploitants                                              |
| 21     | Artisans                                                              |
| 22     | Commerçants et assimilés                                              |
| 23     | Chef d'entreprise de 10 salariés et plus                              |
| 31     | Professions libérales                                                 |
| 33     | Cadres de la fonction publique                                        |
| 34     | Professeurs, professions scientifiques                                |
| 35     | Professions de l'information, des arts et des spectacles              |
| 37     | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises                    |
| 38     | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise                          |
| 42     | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés                     |
| 43     | Professions intermédiaires de la santé et du travail social           |
| 44     | Clergé, religieux                                                     |
| 45     | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique    |
| 46     | Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise |
| 47     | Techniciens                                                           |
| 48     | Contremaîtres, agents de maîtrise                                     |
| 52     | Employés civils et agents de service de la fonction publique          |
| 53     | Policiers et militaires                                               |
| 54     | Employés administratifs d'entreprises                                 |
| 55     | Employés de commerce                                                  |
| 56     | Personnels des services directs aux particuliers                      |
| 62     | Ouvriers qualifiés de type industriel                                 |
| 63     | Ouvriers qualifiés de type artisanal                                  |
| 64     | Chauffeurs                                                            |
| 65     | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport   |
| 67     | Ouvriers non qualifiés de type industriel                             |
| 68     | Ouvriers non qualifiés de type artisanal                              |
| 69     | Ouvriers agricoles                                                    |
| 71     | Retraités agriculteurs exploitants                                    |
| 72     | Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise                   |
| 74     | Anciens cadres                                                        |
| 75     | Anciennes professions intermédiaires                                  |
| 77     | Anciens employés                                                      |
| 78     | Anciens ouvriers                                                      |
| 81     | Chômeurs n'ayant jamais travaillé                                     |
| 83     | Militaires du contingent                                              |
| 84     | Élèves, étudiants                                                     |
| 85     | Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)     |
| 86     | Personnes sans activité professionnelle > 60 ans (sauf retraités)     |

**LYCEENS**



**ATTENTION : votre affectation n'est valable que jusqu'au 3 juillet 2026 23h59.**  
**Tout élève non inscrit au plus tard le 3 juillet 2025, perdra sa place.**

| Horaires                                          | 1 <sup>er</sup> juillet 2026                                                                                     | 2 juillet 2026                                                                                              | 3 juillet 2026                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9 h - 12 h</b><br><b>le 3 juillet : 9h-13h</b> | <u>Elèves de Saint-Just :</u><br><br>9 h – 10 h : 201 à 204<br>10 h – 11 h : 205 à 208<br>11 h – 12 h : 09 à 212 | <u>Collèges :</u><br><br><i>Bernardin</i><br><i>Les BATTIERES</i>                                           | <b>9H – 13 H</b><br><u>Élèves de 2nde affectés issus</u><br><u>du :</u><br><b>Privé</b> (secteur et hors secteur)<br><b>Public</b> (hors secteur) |
| <b>14 h – 17 h</b><br><b>3 juillet : 14-16 h</b>  | Collège<br>Jean Moulin                                                                                           | <u>Collèges :</u><br><br><i>Charcot</i><br><i>Plan du Loup</i><br><i>Mourguet</i><br><i>J. De Verrazane</i> | <b>De 14 h à 16 h</b><br><br><i>Nouveaux entrants en classe de 1ère</i>                                                                           |

Ces dates sont fixées par la DSDEN du Rhône et doivent être impérativement respectées sous peine de perdre la place attribuée.

## FOURNITURES

### REMARQUES POUR LES LYCÉENS

**Manuels scolaires** : fournis pour tous les niveaux par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la condition d'avoir demandé ou renouvelé la carte Pass Région le jour de l'inscription (*informations sur [www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr](http://www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr)*)

#### **Fournitures scolaires :**

Pour la SVT et la Physique-Chimie (*toutes les secondes, les premières et terminales ayant ces spécialités*): une blouse en **coton** à manches longues (*couleur indifférente*)

Pour les autres fournitures, les consignes seront données par les professeurs à la rentrée.

#### **Machine à calculer :**

Prévoir pour les secondes (*et les nouveaux entrants au cas où ce ne serait pas déjà acheté*) une CALCULATRICE **MODE EXAMEN** de type **Numworks** (*programmation Python déjà intégrée*) (**Possibilité d'achat groupé à la rentrée pour bénéficier de réductions de tarif en commandant à l'avance en suivant ce lien : <https://promo.numworks.fr/ubgzue>**). Fin des commandes : 6 septembre 2026 ; Livraison 1ère quinzaine de septembre.

## Commande de calculatrice

Nous avons mis en place une commande groupée de calculatrices NUMWORKS à un prix préférentiel.  
Pour en profiter, cliquez sur QR code ou le lien ci-dessous :



<https://promo.numworks.fr/ubgzue>

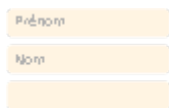
## Comment commander votre calculatrice ?

La commande groupée vous permet de faire l'acquisition d'une calculatrice NumWorks à 74,69 € au lieu de 82,99 € prix public.  
Pour passer votre commande, rien de plus simple :



1

Rendez-vous sur  
[promo.numworks.fr/ubgzue](http://promo.numworks.fr/ubgzue)



2

Renseignez les informations  
concernant votre enfant



3

Payez directement en ligne en  
toute sécurité



4

Les calculatrices sont livrées au  
lycée



## Connaissez-vous la calculatrice NumWorks ?

La calculatrice graphique NumWorks a été développée en collaboration avec des professeurs français pour créer un outil **sur-mesure pour le lycée** et **parfaitement adapté** aux nouveaux programmes.

Choisir NumWorks, c'est choisir d'équiper votre enfant d'une calculatrice totalement repensée qui lui donnera le goût d'explorer les mathématiques, les sciences et la programmation grâce à une utilisation **plus simple, plus rapide** et **plus confortable**.

## Garantie et contact

Les calculatrices NumWorks sont garanties 2 ans et toute l'équipe NumWorks est basée en France.

Si vous rencontrez la moindre difficulté avec votre calculatrice, vous pouvez consulter la page *Assistance* du site de NumWorks : <https://www.numworks.com/fr/assistance/> . Vous pouvez également leur écrire directement à l'adresse : [contact@numworks.fr](mailto:contact@numworks.fr)